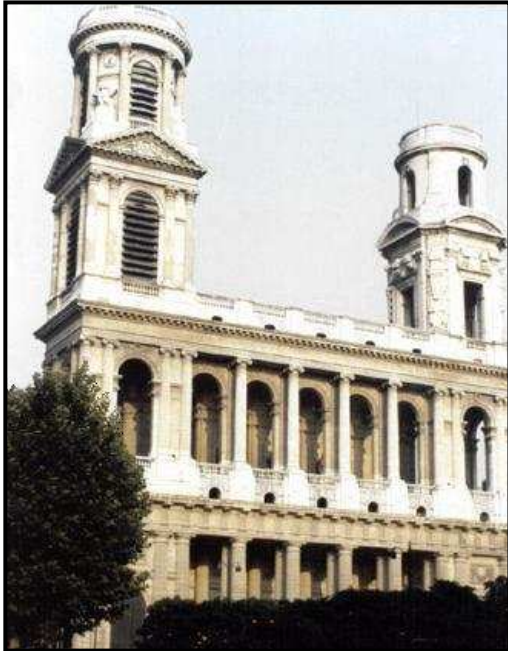


Françoise DUVERGER

Françoise Duverger est née dans la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, fille de Jean-Jacques du Verger et de Suzanne Duval (ou de Laval), en 1636 ou 1647, si l'on se réfère au recensement de 1666 ou à celui de 1667.



Église Saint-Sulpice de Paris

Elle embarque avec sa sœur Suzanne sur *Le Saint-André*, le 29 juin 1659, sous la tutelle de Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoy. Elles débarquent le 7 septembre à Québec et dès le 3 novembre, à Montréal, Françoise signe le contrat de mariage qui l'unit à Simon Galbrun, fils de Philippe Galbrun et Jeanne Blanchet.

Simon vit en Nouvelle-France depuis six ans : il a fait partie de la Grande Recrue de 1653, engagé comme défricheur devant le notaire La Fousse pour une durée initiale de 5 ans à raison de 60 livres par année. Parvenu au terme du contrat, il décide néanmoins de rester dans la colonie et c'est le 18 novembre 1659 que son mariage avec Françoise Duverger est célébré à Montréal. Il a 24 ans.

Le couple mène une vie modeste ; le 12 décembre 1665, le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal concède une terre à Simon Galbrun. Ce sont quinze arpents de terre qui viennent agrandir son habitation. À l'occasion du recensement de 1667, on apprend qu'il possède une bête à cornes et vingt arpents de terre en valeur. Deux ans plus tard, le 3 février 1669, il cède contre 1 100 livres quarante-cinq arpents de terre et les bâtiments attenants, à Paul Aguenier.

À cette date, Françoise Duverger et Simon Galbrun élèvent trois enfants :

- . Jacques-Simon, baptisé le 16 mai 1661. Il vit encore au recensement de 1667.
 - . Marie, baptisée le 28 novembre 1663. Elle passe un contrat de mariage avec Jean Monet le 27 mars 1674 mais l'union n'a pas lieu. Elle épouse finalement Jean Compairon le 20 mai 1680.
 - . Catherine, baptisée le 10 octobre 1667. Elle épouse Jean Ayet le 30 décembre 1680.
- Un quatrième enfant, Jean-Baptiste, baptisé le 24 février 1666, décède en bas âge.

Survient alors un événement tragique : le 20 mai 1669, Simon Galbrun est « *trouvé mort dans la commune* » de Montréal. Le chirurgien Étienne Bouchard, arrivé sur les lieux, constate que la victime a reçu un coup de fusil mortel. Simon Galbrun est inhumé le jour même et l'affaire en reste là.

Deux ans plus tard, Françoise Duverger convole à nouveau : elle épouse Jean Boulin dit l'Éveillé. Originaire de Paris, fils de Michel Boulin et de Melaine Toussaint, il est en Nouvelle-France depuis le 18 août 1665, débarqué comme soldat de la compagnie du colonel Salière. La cérémonie nuptiale a lieu le 29 juin 1671 à Montréal.

Le 7 septembre de la même année, une délibération du Conseil souverain nous apprend que « *Françoise du Verger femme de Jean Boulin dict Lesveillé [est] prisonniere ez prisons de cette ville deffenderesse et accusée d'avoir le lendemain de son mariage avec le*

dict Boulin, accouché d'un enfant, iceluy tué et enterré a l'instant, comme aussi d'avoir contribüé au meurtre commis en la personne de feu Simon Galbrun son premier mary d'autre part. »

À la suite de son infanticide présumé, en effet, la justice revient lors d'un interrogatoire sur le décès du premier époux de Françoise Duverger, « *laquelle auroit déclaré que c'avoit esté le dict laLiberté [soldat de la compagnie du sieur Dugué] qui l'avoit meurtry d'un coup de fuzil qui estoit party par accident. »* Le soldat LaLiberté était depuis en fuite.

Pour le reste on ne connaît pas précisément la défense adoptée par Françoise qui nie le meurtre de l'enfant, arguant que celui-ci étant mort-né il ne pouvait être enterré en terre sainte. C'est pourquoi elle avait choisi de l'enterrer elle-même. « *Oüy la dicte accusée mandée a la chambre, laquelle a persisté en ses denegations et déclaré estre grosse depuis deux mois ou environ. »*

C'est bien entendu trop maigre et comme aucun témoignage ne vient la soutenir, la sentence tombe ; le Conseil souverain « *a déclaré et declare la dicte françoise du Verger deüement atteinte et convaincue d'avoir celé sa grossesse, de s'estre faict soigner trois fois en divers temps et medicamenter pour faire perdre son fruit, et finalement d'avoir acouché, tué son enfant et iceluy enterré à l'instant, pour reparation de quoy condamnée d'estre pendüe et estranglée a une potence par l'executeur de la haute justice, et pour l'exemple que son corps sera exposé a un gibet qui sera mis sur le cap aux diamants. »*

Les malheurs de Françoise Duverger ne se limitent pas à cela : afin de savoir avec certitude si ce n'est pas avec son consentement que Simon Galbrun « *a esté tué de guet a pens par le nommé laliberté, ordonne qu'elle sera au prealable présentée a la torture et question extraordinaire. »* Il est cependant « *retenu que l'execution sera surcize jursqu'a la fin du mois d'octobre prochain, [que Françoise Duverger] sera visitée pour cognoistre si elle est grosse, auquel cas sera surcis jusqu'à ce qu'elle soit delivrée, et sera enjoinct au geoslier de ne la laisser communiquer avec le dict Boulin son mary. »*

Le chirurgien Roussel et la sage-femme Morin concluent que Françoise n'est pas enceinte : le 17 novembre 1671 la sentence est exécutée à Québec. Un quart des biens de la suppliciée reviennent au roi, un autre à l'Hôtel-Dieu de Montréal et le reste à ses enfants.

Jean Boulin ne suit pas non plus une voie très enviable : devenu coureur de bois, il est contraint de disparaître en 1674 après avoir échappé de justesse à la justice.

LACROIX Thomas
mise à jour : 06/04/05